



UNIVERSITÉ DE NANTES

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES

Épreuve : Droit des Affaires

Année : 2016 - 2017

Professeur : Loïc Panhaleux

Diplôme : Licence 2

Session 2 Semestre 2

Durée de l'épreuve : 1 heure

Documents autorisés : **Aucun document autorisé**

CONSIGNES EXAMENS UNE FOIS EN SALLE

VOUS DEVEZ :

- Être muni de vos étiquettes d'anonymat,
- Éteindre votre téléphone portable et le mettre dans votre sac,
- Avoir les oreilles découvertes (interdiction d'utilisation d'oreillettes),
- Déposer votre sac devant la chaire de l'enseignant,
- Reporter votre anonymat sur les intercalaires,
- Émarger la liste d'appel au moment de la remise des copies à la sortie de l'épreuve.

IL EST INTERDIT DE :

- D'utiliser un code comportant des annotations manuscrites,
- D'utiliser des mises à jour de codes sur feuilles volantes,
- Sortir de la salle avant la fin de la première heure de composition,
- Mettre un signe distinctif sur la copie,
- D'utiliser d'autres brouillons et/ou copies que ceux distribués.

TRAITER OBLIGATOIREMENT LE SUJET DE VOTRE ENSEIGNANT :

Sujet de monsieur PANHALEUX - groupe 1 :

Traiter l'un des deux sujets suivants

1. Le régime juridique des actes passés entre commerçants et des actes passés entre commerçants et non commerçants.

2. La vente de fonds de commerce : que vend-on ?